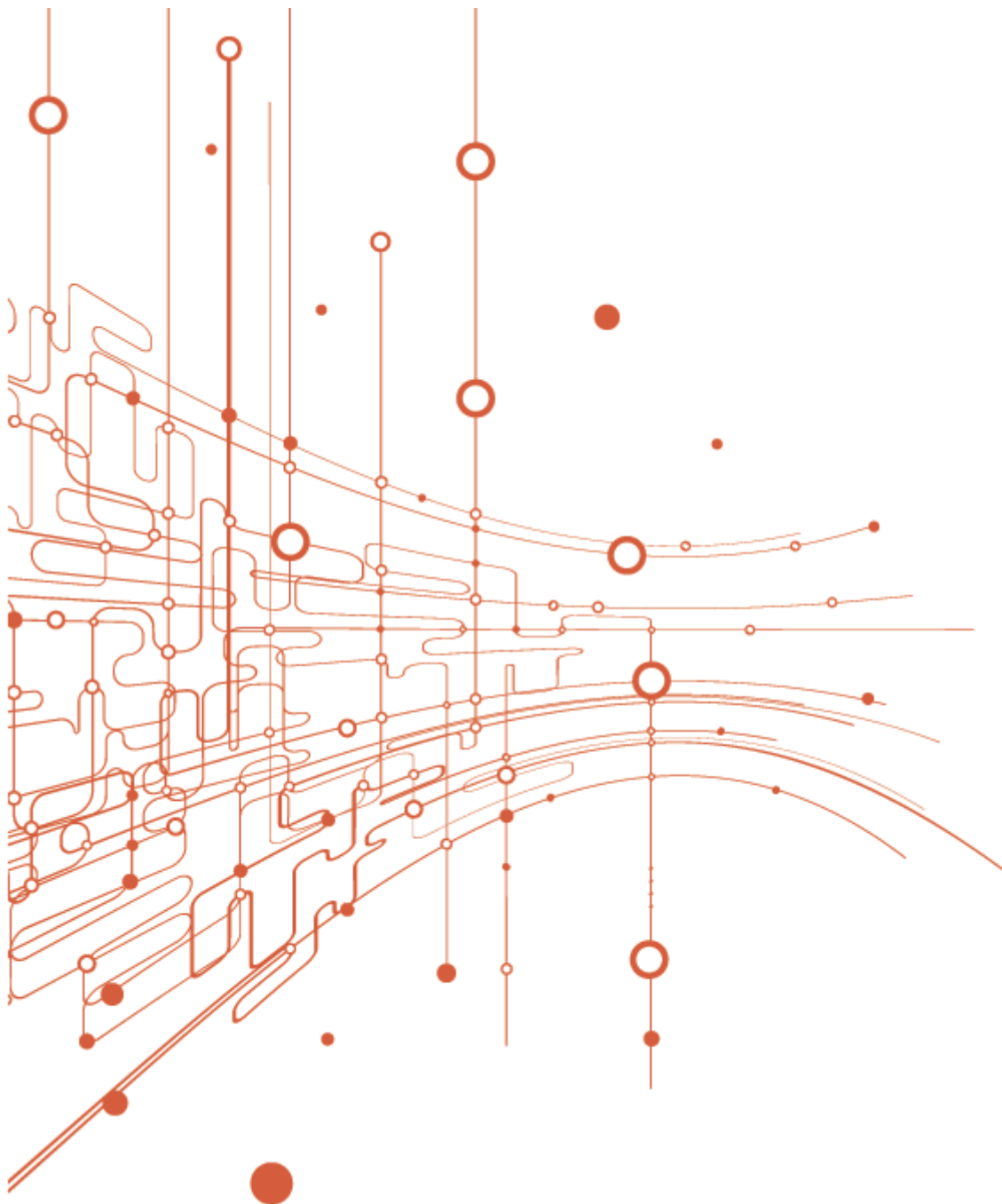




TELEDIFFUSION INFORMATIONS GROUPEES SUR LES ENTREPRISES (IGE)



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PRODUIT	3
2. CONDITIONS DE DIFFUSIBILITE	4
3. FONCTIONNEMENT DU SERVICE.....	4
3.1. DÉMARRAGE DU SERVICE	4
3.2. MOUVEMENTS ET ARCHITECTURE DES FICHIERS.....	4
3.2.1. Fichier d’interrogation	4
3.2.2. Fichier réponse	5
3.3. PROCÉDÉS DE "RATTRAPAGE"	5
3.4. REJETS ET ANOMALIES	5
4. ORGANISATION DES TRANSFERTS DE FICHIERS	6
5. VOS INTERLOCUTEURS A LA BANQUE DE FRANCE.....	6
6. ANNEXES.....	7
6.1. ANNEXE 1 DETAIL DES CODES.....	7
6.2. ANNEXE 2 DESSIN DE FICHIERS.....	10
6.3. ANNEXE 3 PROTOCOLE DE TELETRANSMISSION	11

1. PRESENTATION DU PRODUIT

La Banque de France met à la disposition de la profession bancaire le service "Informations Groupées sur les Entreprises" (IGE). Il fournit, en réponse à une demande portant sur une liste d'entreprises sélectionnées par un établissement de crédit, le fichier des cotations ¹ courantes correspondantes et éventuellement des segmentations associées. Cet outil d'interrogation est utilisable par télédiffusion. Ces informations sont transmises par transfert de fichier, sans aucune périodicité imposée.

La Télédiffusion IGE

Notre service répond à vos besoins d'information sur des populations ou prospects, vous disposez ainsi :

- d'un accès direct à toute l'expertise de la Banque de France en matière de cotation ; soit 3,7 millions d'interventions sur la cotation par an
- de la transparence de l'information avec la diffusion de la date d'attribution et la date de dernier examen de la cotation accompagnées le cas échéant, de la date du dernier bilan étudié
- des segmentations associées à leur date d'attribution et de révision éventuelle
- des interrogations à la demande sur des volumes importants d'identifiants
- d'un suivi ponctuel ou permanent des dossiers à votre initiative

Les avantages de la Télédiffusion IGE

Indispensable pour mettre à jour vos informations, le service "Informations Groupées sur les Entreprises" vous apporte :

- la fraîcheur de la cotation : dès votre interrogation, vous bénéficiez d'une transmission sous 24 heures des informations. 75% des cotations sont revues dans un délai d'une année
- la flexibilité : vous sélectionnez les entités que vous souhaitez interroger
- la souplesse : vous choisissez la périodicité de la mise à jour de vos fichiers
- la simplicité : grâce à un protocole d'échange de données standard

Les données communiquées

Pour chaque entreprise sélectionnée, vous obtenez la Cotation Banque de France, sa date d'attribution, sa date de dernier examen et la date du dernier bilan l'ayant validée ainsi que la valeur de la segmentation associée à ses dates d'attribution et de révision éventuelle.

La Télédiffusion IGE en pratique

La restitution des informations s'effectue automatiquement d'ordinateur à ordinateur par ligne Transpac, chaque nuit. Une liste de dossiers rejetés vous est restituée. Nos spécialistes vous accompagnent lors de la mise en place de ce service et tout au long de la phase de lancement.

¹ Pour plus d'information concernant la cotation, se reporter à la brochure éditée par la Banque de France : "Cotation des entreprises et des dirigeants" disponible auprès des succursales ou bien auprès du Service des Produits Entreprises et Banques 44-1352

75049 PARIS CEDEX 01 tél : 01-42-92-23-51 ainsi qu'à la notice technique IGE et la documentation technique sur la nouvelle échelle de cotation.

2. CONDITIONS DE DIFFUSIBILITE

Ces informations sont disponibles pour toutes les entreprises ou personnes physiques enregistrées dans FIBEN.

Aucune information n'est communiquée, si l'entité est :

- un établissement de crédit
- une entreprise dont le siège social n'est pas situé en France ou dans les départements d'Outre-Mer et Collectivités territoriales de Mayotte et Saint Pierre et Miquelon (les informations liées aux entreprises dont le siège social se situe à Monaco sont diffusées)

3. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

3.1. Démarrage du service

Avant le démarrage opérationnel, l'adhérent a la possibilité de transmettre un fichier test et **un seul** (10 SIREN ou clés Banque de France maximum) en servant l'indicateur de traitement à la valeur T (test).

3.2. Mouvements et Architecture des fichiers

Les zones alphabétiques et les zones alphanumériques sont cadrées à gauche avec des blancs à droite, les zones numériques sont cadrées à droite avec des zéros à gauche. Toutes les informations prévues sont servies (au moins avec des zones à blancs).

3.2.1. Fichier d'interrogation

Il est envoyé par l'adhérent avec la liste des identifiants de recherche (SIREN ou clé Banque de France avec son suffixe exact pour éviter les éventuels homonymes) pour lesquels il désire des informations.

Chaque fichier comprend 3 types d'enregistrements de même longueur (80 octets).

- **un enregistrement en-tête identifié par le code 1, comportant :**
 - le numérotage (en ordre séquentiel croissant de 1 en 1)
 - la date de demande exprimée sous la forme SSAAMMJJ
 - le numéro client
 - l'identifiant du service
 - l'indicateur de traitement T (test) ou R (réel)
- **des enregistrements demandes identifiés par le code 4, comportant :**
 - le numérotage
 - la référence client, restituée dans les réponses
 - l'identifiant de recherche :
 - clé Banque de France sur 11 caractères complétée du suffixe sur 2 caractères
 - numéro SIREN sur 9 chiffres cadrés à gauche
- **un enregistrement fin identifié par le code 9 comportant :**
 - le numérotage
 - le nombre de demandes correspondant au nombre d'enregistrements saisis sous code 4

3.2.2. Fichier réponse

Le fichier réponse est constitué en batch le soir et transmis à l'adhérent au plus tard le lendemain.

Il comprend 3 types d'enregistrements de même longueur (150 octets) et qui sont servis si les règles de diffusibilité sont satisfaites :

- **un enregistrement en-tête identifié par le code 1 comportant,**
 - le numérotage
 - la date de traitement exprimée sous la forme SSAAMMJJ
 - le numéro client
 - l'identifiant du service
 - l'indicateur de traitement
 - numéro de fichier
- **des enregistrements réponses identifiés par le code 4 comportant,**
 - le numérotage
 - la référence client
 - l'identifiant de recherche
 - les valeurs des éléments de la cotation Banque de France
 - la date d'attribution de la cotation, sous la forme SSAAMMJJ
 - la date de dernier examen de la cotation sous la forme SSAAMMJJ
 - la date d'arrêt du bilan sur lequel est assise la cotation sous la forme SSAAMM
 - éventuellement un code de non-réponse
 - la valeur de la segmentation
 - la date d'attribution de la segmentation sous la forme SSAAMMJJ
 - la date de dernier examen de la segmentation sous la forme SSAAMMJJ
- **Un enregistrement de fin identifié par le code 9 comportant,**
 - le numérotage
 - le nombre de réponses correspondant au nombre d'enregistrements saisis sous le code 4

3.3. Procédés de "rattrapage"

En cas de problème technique chez l'établissement, un nouvel échange peut être initié par l'adhérent en concertation avec la Banque de France.

Il est à noter que la Banque de France ne conserve aucune trace des précédentes interrogations.

3.4. Rejets et anomalies

Dans les cas suivants :

- absence de l'enregistrement en-tête
- absence ou non numéricité du numérotage, de la date de la demande, du numéro client
- indicateur de traitement différent de R ou T
- anomalie de numérotation entre les enregistrements détail (code 4)

Un message est inscrit sur l'état récapitulatif "fichier inexploitable". Les traitements sont arrêtés et le fichier n'est pas exploité.

Quand l'indicateur de traitement est égal à T et que le nombre d'entités est supérieur à 10, le fichier n'est pas rejeté, mais seuls les dix premiers enregistrements seront traités.

En cas d'absence d'informations sur les identifiants de recherche, l'enregistrement de retour restitue les données lues (numérotage, référence du client et identifiant de recherche), la cotation et la segmentation sont servies à blanc et les autres données seront servies à zéro (date d'attribution de la cotation, la date de dernier examen de la cotation et la date d'arrêt du dernier bilan).

Lorsque l'entité ne satisfait pas aux contrôles des règles de diffusibilité (cf § 2), aucune rubrique n'est servie et l'enregistrement est recensé comme non servi.

Les types d'anomalies reportés en position 65 du fichier réponse sont codifiés de la manière suivante :

TYPE	ANOMALIE
0	Enregistrement correct
1	Clé de recherche incorrecte
2	Clé de recherche inexistante
3	Établissement de crédit
4	Entité étrangère

4. ORGANISATION DES TRANSFERTS DE FICHIERS

La télétransmission des informations (codées en EBCDIC) s'effectue par le protocole PESIT - HORS SIT. Il a été défini par le GSIT et a été retenu par le CFONB en vue des échanges de fichiers entre les banques et les clients.

Un formulaire est remis à l'adhérent lors de la signature du contrat (cf. annexe 3).

5. VOS INTERLOCUTEURS A LA BANQUE DE FRANCE

Direction des Entreprises
 Service des Produits Entreprises et Banques
Pôle Relations avec la Clientèle
Tel : 01 42 92 23 51
E-mail : fiben@banque-france.fr

Pour tout renseignement ou demande sur les liaisons IP, il faut adresser une demande à la BAL EAI-Support@banque-france.fr qui étudiera les modalités pour le nouveau raccordement.

6. ANNEXES

6.1. ANNEXE 1 DETAIL DES CODES

IDENTIFIANT SERVICE

CODE	LIBELLE
PPD0027	Télédiffusion IGE

Libellés des codes enregistrements

CODES	LIBELLES
1	Tête
4	Détail
9	Fin

IDENTIFIANT De recherche

SIREN :

Identification 999999999, chiffres cadrés à gauche.

CLE BANQUE DE FRANCE

Date de naissance de la personne physique JJMMAA

+ cinq premières lettres du nom patronymique + suffixe en cas d'homonymie.

Indicateur de traitement

T = Test, les 10 premiers identifiants seront traités et non facturés.

R = Réel, service en cours, toutes les questions seront traitées et facturées.

Indicateur de réponse

TYPE	ANOMALIE
0	Enregistrement correct
1	Clé de recherche incorrecte
2	Clé de recherche inexistante
3	Établissement de crédit
4	Entité étrangère

Éléments de la COTATION 2

La cotation élaborée par la Banque de France se compose de la cote d'activité et de la cote de crédit ainsi que les éléments déterminants du descripteur et les indicateurs complémentaires.

² Informations extraites de la brochure "La cotation Banque de France".

✓ **Cote d'activité**

A	Niveau d'activité égal ou supérieur à 750 ME
B	Niveau d'activité compris entre 150 ME et 750 ME
C	Niveau d'activité compris entre 50 ME et 150 ME
D	Niveau d'activité compris entre 30ME et 50 ME
E	Niveau d'activité compris entre 15 ME et 30 ME
F	Niveau d'activité compris entre 7,5 ME et 15 ME
G	Niveau d'activité compris entre 1,5 ME et 7,5 ME
H	Niveau d'activité compris entre 0,75 ME et 1,5 ME
J	Niveau d'activité compris entre 0,50 ME et 0,75 ME
K	Niveau d'activité compris entre 0,25 ME et 0,50 ME
L	Niveau d'activité compris entre 0,10 ME et 0,25 ME
M	Niveau d'activité inférieur à 0,10 ME
N	Niveau d'activité non significatif (holding de groupe sans comptes consolidés, groupements d'achats, loueurs de fonds, association Loi 1901, société civile immobilière...)
X	Niveau d'activité inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 21 mois)
0	Niveau d'activité inconnu (cas des EJ monégasques)

✓ **Cote de crédit**

0	Cette cote est attribuée à une entreprise pour laquelle la Banque de France n'a recueilli aucune information défavorable
3++	la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée excellente
3+	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée très forte
3	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée forte
4+	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée assez forte en dépit d'éléments modérés d'incertitude ou de fragilité
4	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée correcte compte tenu d'éléments plus marqués d'incertitude ou de fragilité
5+	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée assez faible
5	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée faible
6	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée très faible
7	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers nécessite une attention spécifique en raison de la déclaration d'au moins un incident de paiement pour incapacité de payer d'un montant supérieur ou égal à 1524 euros
8	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est menacée compte tenu des incidents de paiement déclarés
9	La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est compromise, les incidents de paiements déclarés dénotant une trésorerie obérée
P	L'entreprise est en procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire)

INDICATEUR DIRIGEANT POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Pour les personnes physiques (identifiées par des clés Banque de France : date de naissance de la personne physique JJMMAA + cinq premières lettres du nom patronymique + suffixe numérique, zone obligatoire sur 2 caractères en cas d'homonymie), l'indicateur dirigeant est constitué de trois éléments dont seul le second est significatif. Il peut prendre les valeurs 000, 050 ou 060.

SEGMENTATION

1	Absence d'impayés sur effets de commerce, données descriptives (date de création de l'entreprise, secteur d'activité, catégorie juridique).
2	Absence d'impayés sur effets de commerce, données descriptives, endettement bancaire.
3	Absence d'impayés sur effets de commerce, données descriptives, endettement bancaire.
4	Absence d'impayés sur effets de commerce ou présence éventuelle d'impayés de faible montant (inférieur à 1524 euros), données descriptives, endettement bancaire.
5	Présence éventuelle d'impayés sur effets de commerce, données descriptives, endettement bancaire.
6	Présence d'impayés sur effets de commerce, données descriptives.

6.2. ANNEXE 2 DESSIN DE FICHIERS

IDENTIFICATION Fichier questions			réponse différée		
REFERENCE	ELEMENT	NATURE	NOMBRE DE CARACTERES		POSITION DANS LE FICHER
			PART.	TOTAL	
	- CODE ENREGISTREMENT = 1	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- date demande (SSAAMMJJ)	AN		8	8
	- numéro client	AN		6	16
	- identifiant service	AN		7	22
	- indicateur de traitement (T test, R réel)	AN		1	29
	- filler			51	30
				80	
	- CODE ENREGISTREMENT = 4	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- référence client	AN		16	8
	- identifiant de recherche	AN		13	24
	- filler			44	37
				80	
	- CODE ENREGISTREMENT = 9	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- nombre de demandes	N		6	8
	- filler			67	14
				80	

IDENTIFICATION Fichier réponses			réponse différée		
REFERENCE	ELEMENT	NATURE	NOMBRE DE CARACTERES		POSITION DANS LE FICHER
			PART.	TOTAL	
	- CODE ENREGISTREMENT = 1	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- date de traitement SSAAMMJJ	AN		8	8
	- numéro client	N		6	16
	- identifiant service	AN		7	22
	- indicateur de traitement (T test, R réel)	AN		1	29
	- numéro de fichier	N		6	30
	- filler			115	36
				150	
	- CODE ENREGISTREMENT = 4	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- référence de l'adhérent	AN		16	8
	- identifiant de recherche	AN		13	24
	- valeurs éléments de cotation Banque de France	AN		6	37
	- date d'attribution de la cotation (SSAAMMJJ)	N		8	43
	- date de dernier examen de la cotation (SSAAMMJJ)	N		8	51
	- date d'arrêté bilan (SSAAMM)	N		6	59
	- code de non-retour (éventuellement)	N		1	65
	- valeur de la segmentation	N		1	66
	- date d'attribution de la segmentation (SSAAMMJJ)	N		8	67
	- date de dernier examen de la segmentation (SSAAMMJJ)	N		8	75
	- filler			67	83
				150	
	- CODE ENREGISTREMENT = 9	N		1	1
	- numérotage	N		6	2
	- nombre de demandes	N		6	8
	- filler			147	14
				150	

6.3. ANNEXE 3 PROTOCOLE DE TELETRANSMISSION

Contexte

Le présent document décrit les paramètres qu'il est nécessaire de définir pour réaliser les transferts de fichiers. Le Partenaire doit retourner à la Banque de France le document « Paramètres de connexion physique à la Banque de France » (p.12) complété.

Protocole d'échange : PESIT HS / E

Le protocole PeSIT Hors SIT a été défini par le GSIT et a été retenu par le CFONB en vue des échanges de fichiers entre la Banque de France et ses partenaires. Ce protocole permet l'échange de fichiers entre systèmes hétérogènes par l'intermédiaire de réseaux publics ou privés en TCP/IP.

Le présent document décrit les paramètres qu'il est nécessaire de définir pour réaliser les transferts de fichiers. Le Partenaire doit retourner à la Banque de France le feuillet 2 complété de ce document contenant les paramètres de connexion physique.

Horaires d'ouverture du service de Télétransmission de la Banque de France

Du lundi au dimanche de 00H30 à 23H30

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des besoins de chaque application de la Banque de France utilisant le service de transferts de fichiers.

Modalités de raccordement

Dans un premier temps, des tests de raccordement réseau se feront avec le SAREVA EAI qui validera la liaison IP avec le nouvel adhérent par l'échange de fichiers de tests. Une fois la liaison validée, le SAREVA EAI transmettra le dossier au service utilisateur concerné de la Banque de France pour effectuer des transferts de fichiers au niveau applicatif.

Pendant toute la durée des tests, le client devra prévenir la Banque de France (SAREVA et/ou service utilisateur selon les tests) avant tout envoi de fichiers.

Recommandation

Même à l'occasion d'un test, **aucun fichier vide** (nombre d'enregistrements nul) ne doit être envoyé sur le serveur de la Banque de France.

Traitement d'un incident

Pour tout problème une fois la mise en exploitation réalisée, l'interlocuteur sera le service utilisateur concerné de la Banque de France ou le Centre d'Appels au 01 42 92 46 37 (ou au 01 42 92 20 20).

Paramètres de connexion physique à la BANQUE DE FRANCE

Informations sur l'établissement partenaire

NOM de l'établissement	
CIB	
Nom, Prénom du contact	
Téléphone	
Adresse de messagerie électronique	

Informations sur le réseau et le protocole de communication

Réseau (Internet ou réseau type MEXIC, ADER,...)	
Protocole d'échanges³	

Caractéristiques IP et logiques de la Banque de France

Elles seront communiquées ultérieurement par le SAREVA EAI car elles dépendent du réseau utilisé, du protocole, du sens du transfert et du mode.

Caractéristiques IP et logiques du Partenaire

ENVIRONNEMENT	TEST	PRODUCTION	SECOURS
Nom de l'Opérateur n°1			
Adresse(s) IP (Opérateur n°1) <i>172.18.x.x ou 172.19.x.x</i>			
Port(s) d'écoute (Opérateur n°1)			
Nom de l'Opérateur n°2 <i>si le Partenaire a retenu un deuxième Opérateur</i>			
Adresse(s) IP (Opérateur n°2)			
Port(s) d'écoute (Opérateur n°2)			
Identifiant du site partenaire			

Caractéristiques de l'échange

Version PeSIT Hors SIT	E obligatoirement
Type d'échange <i>pour le sens BDF → Partenaire</i>	[Mode direct] ou [Mode dépôt]
Nom du fichier (PI 12) <i>pour le sens Partenaire → Banque de France</i>	
Identifiant souhaité (si différent du PI12) (pour le sens Partenaire → Banque de France) limité à 8 caractères	
Nom du fichier (PI 12) <i>pour le sens Banque de France → Partenaire</i>	
Identifiant souhaité (si différent du PI12) (pour le sens BDF → Partenaire) limité à 8 caractères	

³ Pour INTERNET : PESIT, FTP, HTTP avec SSL obligatoirement

Pour autre réseau : PESIT version E (sécurisé SSL ou non)

Aide au remplissage du formulaire « Paramètres de connexion physique à la Banque de France »

Il est possible d'échanger des données via :

- Réseau privé (MEXIC dans 95%, mais aussi DGFIP, ADER, INFORET, SISMCC, ...)
- Internet

Via MEXIC :

PESIT HS E ou PESIT HS E / SSL.

Avantage : sécurisé

Inconvénient : le raccordement à MEXIC est payant sous forme d'un abonnement mensuel auprès de l'opérateur de votre choix (SFR, OBS, COLT, ...)

Via internet :

PESIT HS E/SSL (ou éventuellement FTPES ou HTTPS)

Avantage : coût

Inconvénient : SSL obligatoire

Le protocole PESIT (SSL ou non) présente l'avantage de pouvoir gérer des reprises automatiques avec des points de resynchronisation en cas de coupure durant le transfert. C'est le protocole qui est utilisé dans 95% des cas dans le cadre des échanges interbancaires. FTPES et HTTPS ne présentent pas cette fonctionnalité.

Quels que soient le réseau et le protocole utilisés, le délai de mise en œuvre côté Banque de France est au minimum de 10 jours car il est nécessaire de procéder à des ouvertures de flux spécifiques.

Toutefois, côté client, le délai de mise en œuvre dépend du temps nécessaire à l'opérateur pour effectuer un raccordement à MEXIC (sauf bien sûr en cas de transfert d'information via internet).